UNION DES SYNDICATS DE L'IMMOBILIER

Communiqué de Presse

28 novembre 2017

NOUVELLES ANNULATIONS DE L'ENCADREMENT DES LOYERS

L'encadrement des loyers à Paris a été annulé par le Tribunal Administratif (TA Paris, 28 novembre 2017). Comme à Lille (TA Lille, 17/10/2017) le juge s'est prononcé uniquement sur le périmètre géographique de l'encadrement.

L'UNIS constate que la mesure phare de la loi ALUR n'a pas passé l'épreuve du juge administratif. Ces annulations successives montrent que le dispositif d'encadrement « est mal fagoté ».

L'UNIS reste très vigilante : dans le contexte actuel de recherche de consensus, et vu la faillite des politiques du logement menées jusqu'à présent, il est vital d'arrêter cette logorrhée législative et réglementaire complexe et inefficace. Si d'autres arrêtés venaient à être pris, l'UNIS les attaquerait à nouveau sur le fond, à savoir sur les critères d'encadrement, qui n'ont pas été examinés par le juge administratif.

Un marché trop normé fige le parcours locatif et les plateformes de locations saisonnières contribuent aussi à appauvrir l'offre locative.

La Stratégie Logement présentée par l'exécutif le 27/9/2017 prévoit qu'un bilan de l'encadrement doit être fait. Ces deux jugements sont à porter au passif. L'UNIS demande donc d'établir rapidement ce bilan complet de l'encadrement pour que la loi le corrige, c'est-à-dire supprime ce dispositif, et surtout ne l'étende pas.

L'exécutif doit avoir le courage de reconnaître le bailleur comme un acteur économique et le motiver, plutôt que de vainement le contraindre, à accroître l'offre de logement à loyer abordable comme solution alternative à l'encadrement.

L'immobilier représente aujourd'hui 18 % du PIB, et les professionnels sont des relais efficaces d'une nouvelle politique plus réaliste et efficace.

A propos de l'UNIS :

Représentativité : L'UNIS représente 24,79 % de la branche de l'Immobilier (Arrêté du 26/7/2017, JO du 12/8/2017) et se place en seconde position.

Représentative des 5 métiers que sont la gestion (syndics de copropriété, gérants), la transaction et l'investissement (agents immobiliers, promoteurs-rénovateurs), ainsi que l'expertise, l'UNIS regroupe l'ensemble des acteurs : indépendants, réseaux et groupes dans toutes les régions de France.
Pour garantir un service de proximité aux clients de ses adhérents, l'UNIS les accompagne, dans l'exercice de leur métier, en leur offrant une formation initiale et/ou continue, de qualité. L'UNIS met également à leur service un conseil juridique pertinent qui prend en compte les dernières évolutions réglementaires et numériques.
Force de propositions et de réflexion, l'UNIS interpelle les pouvoirs publics et siège au sein des principales instances, en particulier le CNTGI (CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSACTION ET DE LA GESTION IMMOBILIERES).

Contact UNIS :

- UNIS Service Communication : communication@unis-immo.fr
- Céline CHEVÉ-ROUXEL : 01 55 32 01 10 - Christophe MAURISSET LATOUR : 01 55 32 01 06

Contact PRESSE

➔ Cristina de GABRIAC : 06 16 24 80 88 cdg.degabriac@gmail.com